



La poubelle verte



Il est assez simple de se rappeler
de ce moyen mémotechnique :
le « Vert » c'est le « Verre » !

- Pots en verre
- Flacons en verre
- Bouteilles en verre



La poubelle jaune



La poubelle jaune c'est pour le plastique, le métal, le carton, les emballages et les bouchons sur les bouteilles.

- Bouteilles, pots et flacons en plastique
- Pots métalliques, aérosols
- Boîtes en carton et briques



La poubelle bleue

La poubelle bleue sert à recycler
tous les déchets papiers



- les feuilles et sacs en papier
- les magazines
- les brochures
- les journaux
- les enveloppes



La poubelle marron (grise ou noire)



Cette poubelle est généralement utilisée pour les déchets non recyclable

- Emballage souillé
- Vaisselle cassée
- Couche usagée...



Attention !!!

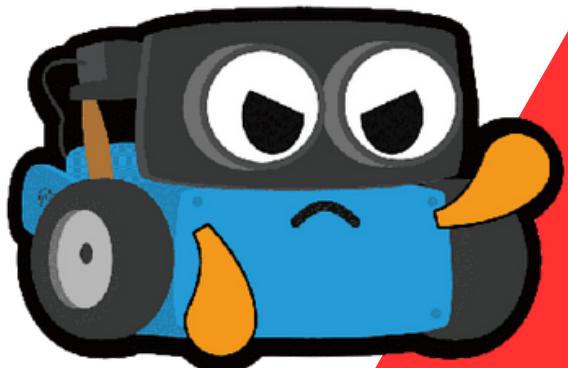


Tout les objets ou déchets ne sont pas recyclable et jetable dans les poubelles.

Il faut aller dans des lieux spécifiques. Comme dans une déchèterie ou encore dans des lieux ou des bacs de récupération sont mis à disposition.



- Ampoules
- Piles
- Rallonge électrique
- Médicaments (pharmacie)

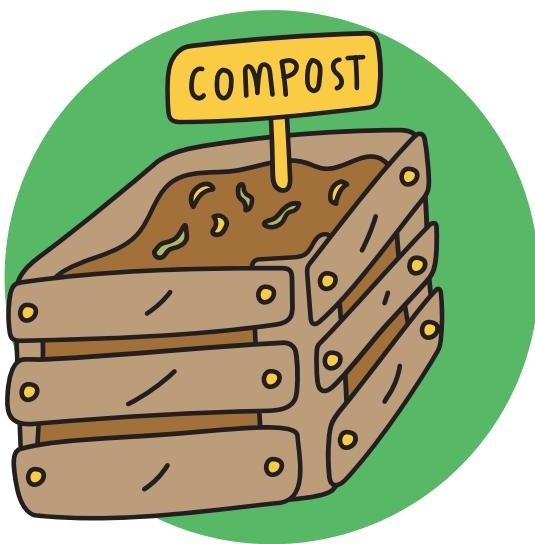


Compost



Déchets vert, il faut les jeter dans le composteur du jardin, afin d'ensuite servir de terreau écologique pour les plantes.

- Epluchures de fruits et légumes
- Marc de café, sachets de thé, coquilles d'oeufs écrasées...
- les déchets du jardin



Triman

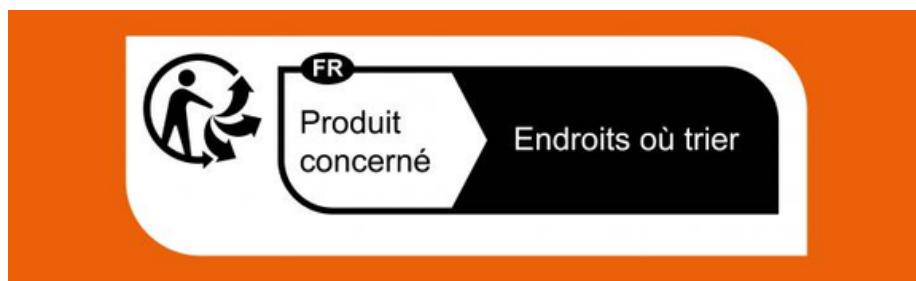


L'Info-tri vous simplifie la vie

Nouveau INFO-TRI vous simplifie la vie

Watch on YouTube

Ce logo, indique que le produit ou l'emballage ne doit pas être jeté dans la poubelle des ordures ménagères, mais trié et jeté dans la poubelle jaune, ou rapporté dans un point de collecte (bacs en magasins, déchèteries...) pour être recyclé.



Seul ce pictogramme certifie désormais que le produit est recyclable. Il doit être accompagné des consignes sur les modalités du tri à appliquer.

Si ce pictogramme n'apparaît pas sur l'emballage et que vous ne savez pas où jeter votre déchet alors vous pouvez vous rendre sur le site : <https://www.ecologie.gouv.fr/info-tri>